Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260527-2105202615-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 21 mai 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Soazic BLOUIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 26**	**Etaient présents** : MME BLOUIN, M JUGAN, MMES ROUXEL, LE BLEIZ, M GEFFRAY, MME THERON, M HAMÉON, MME SOULIMAN-ILLIEN, MM BABILLON, HOUDELINE, MMES ROSEC, GERGAUD, CALVAR, LÉVÊQUE, M TRIHAN, MME JOLLIVET, M HAMON , MME HOUDIN, M WIENCEK, MME LEROI, M PEUZÉ, MMES LASNE, GOHIER, M CHERON, DUFRESNE, MME LEMOINE formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de votants : 29	**Absents représentés** : M PASDELOU, MM COMMEREUC et FERRAND **Pouvoirs** : M JUGAN, MME HOUDIN, M GEFFRAY **Absent excusé** : / **Absents** / Monsieur David Jugan été élu secrétaire de séance.

15. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ORGANISÉ PAR L'UGAP POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ (TARIFS JAUNE ET BLEU). APPROBATION DE LA CONVENTION **ANNEXE**

Rapporteur : Nicolas PASDELOU

Afin d'accompagner les personnes publiques initialement confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV), puis ayant besoin de mettre en concurrence leurs achats d'énergie, l'UGAP met en œuvre des dispositifs d'achat groupé, notamment pour la fourniture d'électricité.

La commune a fait le choix de retenir l'UGAP comme prestataire chargé de coordonner un groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité (conformément à l'article L.2113-2 du code de la commande publique). L'UGAP va lancer un nouvel appel d'offres, dispositif ELEC 2028, qui s'échelonnera sur la période 2028-2030, le précédent arrivant à échéance au 31 décembre 2027.

Pour information, la commune de Bain de Bretagne dispose de 10 sites concernés par le tarif jaune : mairie, salle de sports du collège, salle de sports Duckaert, salle des fêtes, centre administratif + médiathèque, groupe scolaire Henri Guérin, groupe scolaire la Guédelais, restaurant scolaire, nouveau groupe scolaire et nouvelle salle de sports à venir).

15 autres bâtiments relèvent du tarif bleu, 3 antennes collectives, ainsi que l'éclairage public, signalisation lumineuse et bornes marchés (49 points de comptage = armoires de commande).

Conformément au Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2113-4, les collectivités qui ont recours à une centrale d'achat sont considérées comme ayant respecté leurs obligations de

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260527-2105202615-DE

publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'elles lui ont confiées.

D'une manière générale, l'UGAP s'engage à tout mettre en œuvre pour que le(s) marché(s) conclu(s) dans le cadre de la présente convention réponde(nt) au mieux aux objectifs de performance économique et de gestion (services associés de facturation, suivi énergétique, qualité de la relation clientèle et optimisation tarifaire des coûts d'acheminement) et présente(nt) le tarif le plus attractif possible.

Compte tenu de la complexité des marchés de fourniture d'énergie et de l'intérêt de mutualiser les achats au niveau national,

Il est proposé au conseil municipal,

- d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité initié par l'UGAP dans le cadre du dispositif ELEC 2028 pour la période 2028-2030,

- d'approuver les termes de la convention jointe,

- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents en rapport avec ce dossier.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

* d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité initié par l'UGAP dans le cadre du dispositif ELEC 2028 pour la période 2028-2030,

- d'approuver les termes de la convention jointe,

- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents en rapport avec ce dossier.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 29

Pour extrait conforme,
Le Maire,
BLOUIN Soazic.

le secrétaire de séance,
JUGAN David.